



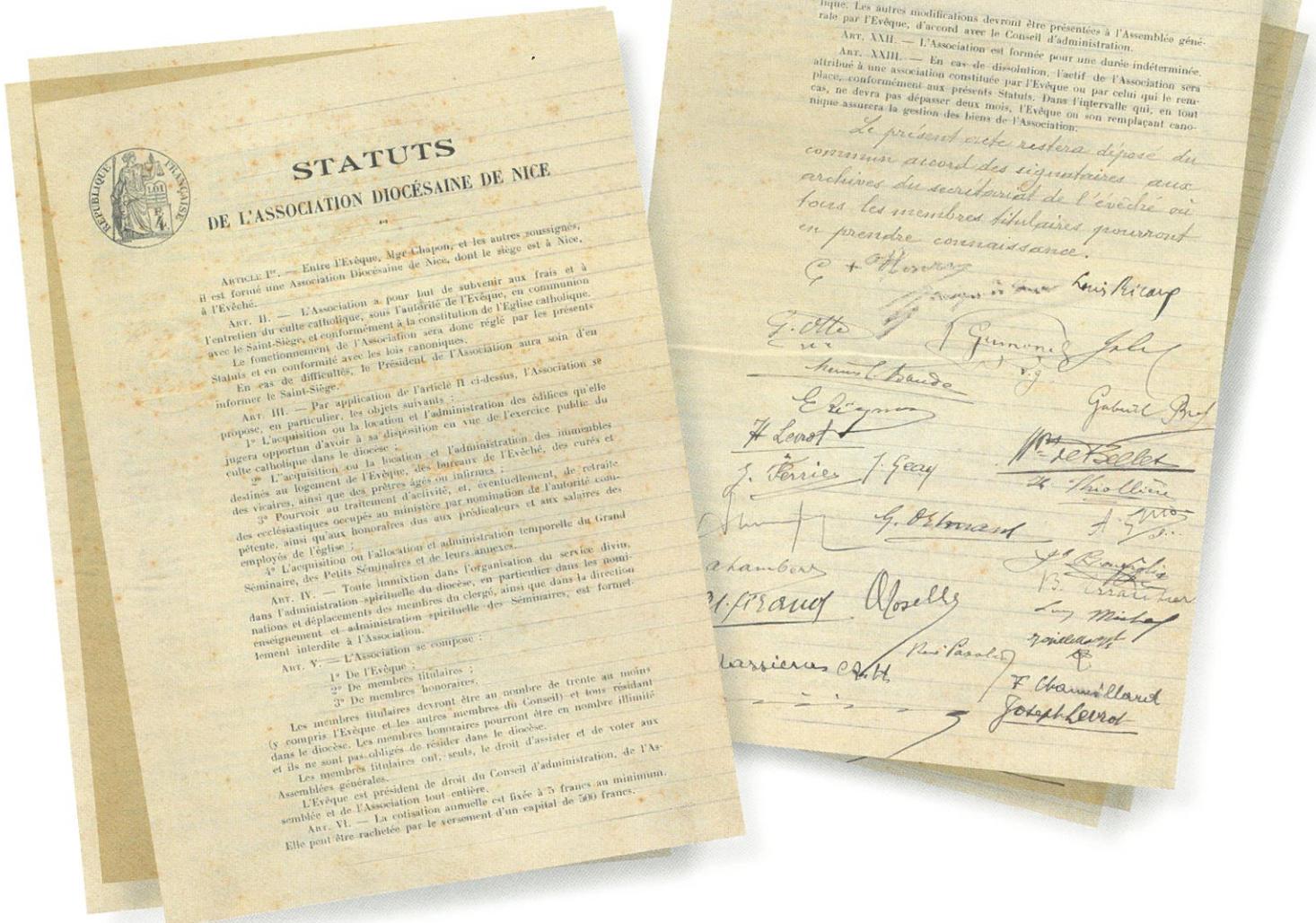
Saint-Siège. La création de l'Association diocésaine semble être le dernier acte public de Mgr Chapon. Dès la deuxième réunion, le 5 décembre 1924, le prélat cède la présidence à Mgr Ricard, évêque auxiliaire et administrateur apostolique compte tenu « du très mauvais état de santé de Mgr Chapon ». Ce dernier mourra un an plus tard.

Cent ans après, l'Association diocésaine de Nice continue sa mission telle qu'elle a été définie par les statuts de 1924. Notre diocèse, par l'action diplomatique,

politique et juridique de son évêque, a été au cœur des débats tant au niveau de l'État que du Saint-Siège. L'année prochaine, nous aurons l'occasion de revenir de façon plus approfondie sur cette question et sur ce long épiscopat autour de l'exposition *Un prélat face aux défis de la modernité. Centenaire de la mort de Mgr Chapon (1925-2025)* au Centre diocésain d'art sacré à Nice.

Gilles BOUIS,
Archiviste diocésain

Les statuts de l'Association diocésaine de Nice, 1924.



- 1-Depuis 1912, la villa Dupanloup abrite à la fois la résidence de l'évêque et les bureaux de l'administration diocésaine.
- 2-L'article 2 prévoit que les établissements publics du culte, jusque-là chargés de la gestion temporelle, soient remplacés par des associations qui relèvent de la loi du 1^{er} juillet 1901.
- 3-Nom donné au mouvement de rapprochement politique qui a soudé la France de toutes tendances lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale.
- 4-On peut citer l'abbé Ferdinand Renaud, M^e Bernard Issautier, avocat au barreau de Nice, Denys Cochin, homme politique catholique, Mgr Boudinhon, recteur de Saint-Louis des Français à Rome.